



Observatoire des marchés publics romand
p.a. SIA section vaud
av. rumine 6, CH-1005 Lausanne, tél. 021 646 34 21

Analyse des procédures de passation de marchés publics

Date de l'analyse :	08.03.2023
Titre du projet du marché	Côtes de la Bourdonnette – Coordinateur général
Forme / genre de mise en concurrence	Appel d'offres fonctionnel
ID du projet	253570
N° de la publication SIMAP	1320999
Date de publication SIMAP	03.03.2023
Adjudicateur	Direction générale des immeubles et du patrimoine - DGIP Place de la Riponne 10, 1014 Lausanne
Organisateur	VISTONIA AG, à l'attention de Gabriela Baechler, Route de la Fonderie 2, 1700 Fribourg, Suisse, Téléphone: +41 77 459 74 97, E-mail: gabriela.baechler@vistoria.ch
Inscription	Pas d'inscription prévue
Visite	Pas de visite prévue
Questions	Jusqu'au 17/03/2023 via le forum simap.ch. Les questions transmises hors délai ne seront pas prises en considération
Rendu documents	14/04/2023 à 11h30. Le dossier d'offre dûment complété doit parvenir sous pli fermé au plus à la date et à l'heure qui sont indiquées. Le cachet postal ne fait pas foi. Les dossiers peuvent être déposés en mains propres
Rendu maquette	Pas de maquette à rendre.
Type de procédure	Procédure ouverte, soumis à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux
Genre de prestations / type de mandats	Contrat de mandataire pour les prestations de coordinateur général pour les phases 4.3.412 Appel d'offres et jusqu'à la phase 4.3.5 comprise
Description détaillée des prestations / du projet	<p>Le marché porte sur la coordination et l'assistance du MO dans le cadre d'un contrat de mandataire pour réaliser les prestations suivantes pour les phases 4.3.412 Appel d'offres et jusqu'à la phase 4.3.5 comprise (selon norme SIA 101) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Assistance et conseil aux Maîtres d'ouvrages et aux mandants avec une analyse constante des besoins du mandant. • Élaboration des objectifs et des contraintes à respecter. • Gestion de l'organisation, des processus et des interfaces. • Planification et gestion des délais décisionnels des groupes d'intérêts. • Est responsable de la coordination générale des interfaces entre les différents groupes d'intérêts (Steering Comitee, COPIL, GT Communication). • Planifie, organise, et participe aux séances (Steering Comitee, COPIL, GT Communication) en qualité de coordinateur général avec prise de PV décisionnels. • Gestion de la qualité et de l'organisation du projet de coordination (surveillance des délais, des plannings). • Reporting périodique à qui de droit (selon subordination) des engagements financiers, suivi des délais de décisions, des points critiques. • Communication active avec les parties concernées et groupes d'intérêts. • Participe aux relations publiques et aux clarifications juridiques (marchés publics, procédures). • Gestion des priorités logistiques en fonction de l'avancement des projets. • Mise à profit de ses connaissances afin d'identifier la nécessité de faire appel à des spécialistes.
Communauté de mandataires	Non admise.
Sous-traitance	Non admise.

Mandataires préimpliqués	<p>Les bureaux préimpliqués (yc organisateur) sont mentionnés. Ils sont autorisés à participer en tant que soumissionnaire pour autant que leur prestation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • était limitée dans le temps et est achevée au moment du lancement de la procédure, • ne touche pas l'organisation de la procédure ou l'élaboration directe du cahier des charges (définition de l'ouvrage futur), • n'est pas comprise dans le marché mis en concurrence, soit par exemple des expertises, études de faisabilité, études d'impact. <p>Selon les critères ci-dessus, les bureaux autorisés à participer et ceux qui ne sont pas autorisés à participer sont précisés.</p>
Comité d'évaluation ou Jury / collège d'experts	<p>Président :</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. Claudio Iglesias, Etat de Vaud, DEIEP-DGIP-DAI, Responsable du domaine II <p>Membres liés au mandat :</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. Manuel Quinto, Etat de Vaud, DEIEP-DGIP-DAI, Chef de projet, architecte • M. Antoine Cordier, Etat de Vaud, DEIEP-DGIP-DAI, Chef de projet, architecte <p>Membres non liés au mandat :</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. Bernard Leuba, GBL Management Sàrl La Tour-de-Peiz • M. Florian Poletto, Caisse de pensions de l'Etat de Vaud, Chef de projet, urbaniste • M. Pierre Menoux, FMEL, Chef de projet, architecte <p>Organisateur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. Gian Carlo Chiové, Directeur Vistoria SA, Fribourg
Conditions de participation	<p>Les participants doivent répondre à l'une des conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Démontrer des expériences similaires avec les références en matière de coordination générale de projets complexes dans le cadre d'assistance de maître d'ouvrage. • Être titulaire du diplôme d'architecte, d'ingénieur, de juriste ou d'économiste, délivré soit par les Écoles polytechniques fédérales (EPFZ, EPFL ou autres Universités suisses reconnues), soit par l'Académie d'architecture de Mendrisio, soit par l'une des Hautes Écoles Spécialisées suisses (HES / HEG ou ETS ou autres Hautes Écoles suisses reconnues) ou être titulaire d'un diplôme étranger reconnu équivalent. <p>En cas de doute sur ces conditions de participation, l'adjudicateur procédera à une vérification plus approfondie de la recevabilité de l'offre en question.</p> <p>Chaque soumissionnaire signera le formulaire P1 – Engagement sur l'honneur, P6 et P7 confirmant ainsi qu'il respecte toutes les conditions énoncées dans le document et qu'il est prêt à fournir à l'adjudicateur, dans un délai de 10 jours, tout ou partie des pièces indiquées.</p>
Critères d'aptitude	Pas de critères d'aptitude
Critères d'adjudication / de sélection	<ul style="list-style-type: none"> • C1 : Prix – pondération 25% • C2 : Organisation pour l'exécution du marché – pondération 30% <p>o C2.1 : Nombre d'heures nécessaire et/ou adéquation des prestations offertes pour l'exécution du marché – 10%</p> <p>o C2.2 : Qualification de la personne-clé désignée pour l'exécution du marché – 20%</p> <ul style="list-style-type: none"> • C3 : Qualité technique de l'offre – pondération 20% • C4 : Organisation du concurrent – pondération 10% • C5 : Références du concurrent – pondération 15% <p>Le critère C1 est évalué selon la méthode T2 du Guide romand des marchés publics.</p> <p>Les critères C2, C3, C4 et C5 sont notés de 0 à 5 (0 constituant la plus mauvaise note et 5 la meilleure note). La note attribuée à un critère est faite sur la base d'une analyse globale de l'ensemble des documents exigés par critère. Les demi-points pourront être utilisés si nécessaire.</p> <p>L'adjudication du marché ira au concurrent qui aura soumis l'offre jugée la plus performante, à savoir celle qui obtient le plus de points sur l'ensemble des évaluations multicritères.</p>
Indemnités / prix :	Aucune.

Observations sur la base des documents publiés et des bases légales et réglementaires applicables dans le cas d'espèce :

Qualités de l'appel d'offres	<ul style="list-style-type: none"> • Les documents de l'appel d'offres contiennent toutes les indications requises. • La description du projet et des enjeux / objectifs est suffisante. • Les mandataires préimpliqués sont mentionnés et les règles de leur participation / exclusion du marché sont conformes. • Les moyens d'appréciation, la pondération et la méthode de notation des critères d'aptitude sont indiqués.
-------------------------------------	--

- La pondération et la méthode de notation du prix permettent une appréciation équilibrée du rapport qualité - prix des offres.
- Les délais sont corrects.
- Le nombre de membres du collège d'évaluation est suffisant et ceux-ci disposent des compétences professionnelles nécessaires à une évaluation appropriée et à une appréciation adéquate des offres.

Manques de l'appel d'offres

- Les conditions de paiement ne sont pas indiquées selon art. 15 RLMP-Vaud.

Observations de l'OMPr

- L'OMPr se réjouit que le dossier se réfère au « Règlement des appels d'offres de prestations d'ingénierie et d'architecture » SIA 144 et qu'il en respecte les principes généraux.
- L'OMPr regrette que la méthode à deux enveloppes, décrite à l'art.15 dans le règlement SIA 144, ne soit pas utilisée dans le cadre de cet appel d'offres.
- Enfin, l'OMPr se réjouit que dans cette procédure ouverte, le maître d'ouvrage bénéficie d'un regard extérieur de part l'appui d'une personne externe dans le collège d'évaluation.



sia
société suisse des ingénieurs et des architectes
coordination romande

CRAIA
Conférence Romande des Associations
d'Ingénieurs et d'Architectes